



Canton de DREUX 1

Arrondissement de DREUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq le **mardi 24 juin**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la salle de conseil, sous la présidence respective de **Madame Véronique BASTON, Maire**,

Etaient présents : Evelyne CHIAPPERIN, Yves ÉCOLAN, Dominique VIOLETTE ;
Adjoint ;

Eric BROCHARD, Claudia COURTOIS, Jacques ISAMBERT, Ludovic MALLET, Frédéric LAMON, Ludovic MALLET ;

Absents excusés : Alice GAUTHIER pouvoir à Véronique BASTON, Thierry BELLOIS pouvoir à Dominique VIOLETTE, Philippe GEHAN pouvoir à Yves ÉCOLAN ;

Dominique VIOLETTE a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Baston, Maire, à 20H30.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 avril 2025 :

Thierry Bellois, par son pouvoir donné à Dominique Violette signale que la demande de Mr Delorme Pierre n'est pas inscrite dans le procès-verbal. M. Delorme, riverain de la Place St Jacques, demande si le service technique de la commune peut entretenir son trottoir, lui-même ne pouvant plus le faire.

Délibération n° 1 : Création d'un poste d'Adjoint technique permanent (nomination stagiaire).

Madame Le Maire explique à l'assemblée que l'agent technique affecté actuellement à l'entretien des bâtiments communaux sera nommé stagiaire à compter du 04 Septembre 2025 (fin de son CDD le 03/09/2025).

Dans le cadre d'une réorganisation des services périscolaires et entretien des bâtiments, cet agent passera de 24.75 heures hebdomadaires annualisées à 31.50 heures.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 2 : Tarifs cantine et garderie rentrée 2025/2026.

Mme le Maire informe le Conseil qu'il faut délibérer sur les tarifs cantine pour la rentrée scolaire 2025/2026.

La Commission scolaire du 19 juin dernier a décidé de ne pas augmenter les tarifs.

Mme le Maire propose donc de ne pas les augmenter, soit :

- Repas enfants : 4,10 €

- Repas de secours : 10 €

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 3 : Approbation règlement cantine et garderie rentrée 2025/2026.

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite à la commission scolaire du 19 juin dernier, le règlement intérieur de la cantine est modifié pour la rentrée 2025/2026 comme suit :

- Modification du titre « Règlement intérieur Cantine scolaire » en y ajoutant « et pause méridienne ».
- Art.8 « Discipline » : Ajout d'une ligne « L'usage du téléphone portable est interdit ».

Le règlement intérieur de la Garderie est modifié pour la rentrée 2025/2026 comme suit :

- Art. 9 « Discipline » : Ajout d'une ligne « L'usage du téléphone portable est interdit ».

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 4 : Tarif 14 Juillet 2025

Madame Le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs du repas des adultes et enfants extérieurs à la commune pour la Fête Nationale du 14 Juillet. Il est proposé d'augmenter les tarifs comme suit :

- Adultes extérieurs : 22 €
- Enfants extérieurs (3 à 10 ans) : 10 €
-

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 5 : Recensement population Janvier/Février 2026 nomination du coordonnateur communal titulaire et suppléant.

Le Maire rappelle qu'aux termes de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les opérations de recensement de la population sont confiées aux communes.

Il convient donc de désigner dans un premier temps le Coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Mme le Maire propose de désigner Madame Michèle BARILLET comme coordonnateur communal titulaire et Madame Cécile TOUSSAINT comme coordonnateur suppléant.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 6 : Fonds solidarité logement.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du Conseil Départemental reçu le 12/06/2025, sollicitant les différents partenaires et notamment les communes possédant des logements sociaux sur leur territoire pour leur participation à la dotation du Fonds de Solidarité logement départemental.

Madame le Maire rappelle ainsi aux Conseillers qu'il existe 1 logement social sur la commune.

La contribution de la Commune sera donc de 3.00 € pour l'année 2025.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 7 : Fonds aide aux jeunes.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier du Conseil Départemental reçu le 04/04/2025, sollicitant les différents partenaires et notamment les communes pour aider financièrement les jeunes âgés de 18 à 25 ans dans le cadre d'un projet d'insertion sociale et professionnelle. Les aides sont accordés par le Président du Conseil départemental sur la base d'un règlement adopté en Assemblée Départementale.

Le conseil départemental ne communique pas sur le besoin des jeunes résidant sur la commune. Demandé chaque année au département, ses services n'ont pas la possibilité de transmettre le nombre de jeunes de la commune bénéficiant de cette aide. Par conséquent, les conseillers ne souhaitent pas contribuer à ce fonds.

Accord à l'unanimité.

Délibération n° 8 : Agglo Du Pays de Dreux: désignation Représentant : Comité de suivi annuel-service ADS.

Madame le Maire expose à l'Assemblée la nécessité de désigner un représentant au Comité de suivi annuel des instructions Autorisations d'urbanisme. L'article 8 de la convention de fonctionnement prévoit la réunion d'un Comité de suivi pour faire le point sur le fonctionnement de ce service chaque année.

Il convient de désigner un élu titulaire et un élu suppléant pour participer à ce Comité de suivi. Une réunion est prévue en Septembre.

Monsieur Frédéric LAMON est désigné titulaire.

Monsieur Yves ECOLAN est désigné suppléant.

Accord à l'unanimité.

Communication et questions diverses.

Mme le Maire nous fait part d'une pétition présentée par des jeunes de la commune ainsi que des adultes pour une proposition de construction d'un Pumptrack et autres structures ludiques sur la commune. Il est proposé de demander aux pétitionnaires de travailler sur ce projet et d'apporter des éléments financiers.

Mme le Maire nous fait part que la société ELAWAN (stockage d'électricité par batterie) viendra présenter leur projet lors de la prochaine réunion de conseil.

Mme le Maire fait informer que les travaux rue des Gignot débutera le 30 Juin 2025 pour se terminer fin Juillet.

Mme le Maire fait un point sur le fossé rue des ronciers à Vigny. L'évacuation des eaux pluviales fonctionne bien grâce à ce fossé mais présente un danger pour les riverains par sa profondeur. Il sera demandé un devis pour le réaménager.

Mme le Maire annonce que la subvention demandée au titre de la DETR pour la première tranche de travaux de l'église est accordée.

Mme le Maire fait lecture des remarques d'un habitant de Blainville suite à un accident survenu rue d'Ecluzelles le 22 mai dernier endommageant le pilier de sa propriété malgré le stop posé à l'intersection de l'Allée St Anne.

Mme Chiapperin informe que la professeure des écoles des CM a un projet de cours de voile pour l'année scolaire à venir.

Mme Chiapperin informe que l'AGGLO propose que la commune s'inscrive à une troupe théâtrale.

Mme le Maire informe qu'il y a une invasion de rats des champs dans le bourg de Marville.

La séance est levée à 23H15

Le secrétaire de séance

Le Maire

Dominique VIOLETTE

Véronique BASTON